Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

Band: 94 (1997)

Heft: 11-12

Rubrik: Inspectorat

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Inspectorat

Canton de Vaud

Avis aux retardataires

La saison apicole 1997 ne peut être considérée comme terminée si vous n'avez pas rendu toutes les bandes (Apistan ou Bayvarol) à votre inspecteur régional. Il en est de même pour d'autres produits toxiques (Folbex, Périzin, etc.) qui « traînent » encore chez quelques inconscients.

Le solde d'acide formique réutilisable en 1998 peut être conservé chez vous

moyennant quelques précautions élémentaires :

1° Ne conserver que l'acide encore dans les bouteilles d'origine, avec étiquetage et bouchon de sécurité.

2° Les stocker à l'abri des chocs et hors de portée des enfants.

3° Ces flacons seront entreposés dans un local frais, mais aéré.

Si ces conditions ne peuvent être remplies, veuillez aussi les rendre à votre

inspecteur régional.

Rappel: quelques-uns d'entre vous ne se sont pas encore acquittés de la facture de la Fédération vaudoise (caisse acariens) ou n'ont pas payé la complément de produit fourni par et à leur inspecteur; est-ce bien raisonnable et digne d'apiculteurs?!

Salutations à toutes et à tous.

Bon hivernage!

L'inspecteur cantonal: P.-A- Bonzon

